Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213500051-20260505-DE_2026_05_04-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE COMMUNE ARBRISSEL 1 Espace Pierre et Marie Curie 35130 ARBRISSEL	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 05 MAI 2026**
Date de la convocation 27/04/2026 **Date d'affichage** 27/04/2026 **Nombre de conseillers** VOTANTS : 09 PRESENTS : 09 EN EXERCICE : 11	L'an deux mil vingt-six, le cinq mai à 20h00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Thomas BARDY, Maire d'Arbrissel **Etaient présents**: Thomas Bardy, Maire, Pascal Peurois,1 er Adjoint, Gisèle Froc, Jérôme Lemarié, Aline Beusquart, Fanny Jouault, Olivier Simon, Charlène Gérard, Julien Charron formant la majorité des membres en exercice, **Excusée** : Vincent Bertin, Angélique Lanzéré, **Absent :** Charlène Gérard a été élue secrétaire

Objet n°2026_05_04 : Subventions transports scolaires : détermination– exercice 2026

Monsieur le Maire :

☞ Rappelle :
la délibération 17 février 2025 (objet n°2025_01_07)

☞ Propose au conseil municipal de déterminer la subvention allouée à chaque enfant domicilié sur le territoire de la commune, scolarisé (classes maternelle et primaire) à l'école privée de Marcillé-Visseiche et bénéficiant d'un transport en commun par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Marcillé-Visseiche ;

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal :

☞ Décide d'allouer la somme de 47 € par enfant domicilié sur le territoire de la commune et scolarisé (classes maternelle et primaire) à l'école privée de Marcillé-Visseiche.

☞ Cette subvention sera attribuée sur présentation d'une liste des enfants inscrits par chaque association en charge de ce service, et au prorata de l'utilisation de ce service, notamment à compter de sa prise à effet et des gardes alternées.

☞ Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire,

Le Maire,

MAIRIE D'ARBRISSEL (I.-&-V.)